

## **Câblage électrique pour la vérification du Consuel**

Quelques précautions à prendre lors du câblage électrique des installations PV :

- Marquer les câbles à l'arrivée sur le coffret DC avec + et – (voir planche d'étiquettes)
- Séparer le cheminement des câbles DC des câbles AC
- Ajouter un disjoncteur dans le TGBT (Obligatoire depuis le 1/09/2025 – Norme C15-100-10)
- Mettre un câble de terre de 16 mm<sup>2</sup> entre les parafoudres du coffret AC et la barrette de terre
- Vérifier la liaison à la terre de chaque panneau
-